



Contrat de cdd n'est été pas continuer

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **10:41**

Bonjour

Mon contrat CDD n'est pas été continuer . j'ai demande par la lettre , par quelle raison il ne souhaite pas de le continuer . (en tout cas le contra ne devais pas deppaser 24 moi . je n'ai bossé que un année) . il ne donne même pas la repense . Est-ce que il a droit de n'est pas me reprendre ?

Par **P.M.**, le **05/12/2015** à **11:12**

Bonjour,

Si le CDD est arrivé à terme, a priori, l'employeur n'est pas obligé de le renouveler...

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **11:29**

merci pour la repense ; Il n'est même pas oublige de me reprendre par quelle raison le contrat n'est pas continuer? J'ai demande esplication par la lettre .

Par **janus2fr**, le **05/12/2015** à **11:33**

Bonjour,

S'il s'agit d'un CDD "classique", celui-ci prend fin à la date prévue. L'employeur n'a pas d'information particulière à vous donner puisque la date de fin est prévue depuis la conclusion du contrat.

Sauf à ce que le CDD comporte une clause de renouvellement automatique (assez rare), dans ce cas, l'employeur devrait indiquer que la condition du renouvellement n'est pas remplie.

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **11:38**

je dois vous demande un chose svp. si vous pouvez me reprendre en juste . Je suis un etrange et je ne connaisse même pas le dtroit de travaille . 'j'avais 2 employer cette hiver ; J'ai

negocie et je suis parti pour travaille chez 2ème employer pendant mes congés payé .
aujourd'hui j'ai decouvert sur internet que je n'avais pas le droit , mais mon employeur été au
courant ; Même je lui envoyer mes contrat . je dois faire quoi ? je dois annoncer à qui ? Merci
beaucoup pour votre aide

Par **P.M.**, le **05/12/2015** à **11:43**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat
spécialiste car nous rsquons d'avoir des difficultés pour nous comprendre...

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **11:49**

je crois oui , j'ai vraiment besoin un avocat et ce qui j'ai ganie je dois péie pour mon avocat,
parçe que un avocat qui n'est pas peyer ou péie par l'été , il ne vais pas travaille comme il faut
.; Merci beaucoup

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **12:25**

J'ai déjà contacte un fois un GFTC . il devais me reçois , mais dernier minute il m dit ,qui il
n'est pas disponible et je devais contacter à un autre GFTC. j'ai été vraiment très deçu. je ne
peux pas parler avec tous les personne sur mes problemes... je ne sais vraiment pas sais
quoi faire

Par **P.M.**, le **05/12/2015** à **12:48**

Vous pourriez avoir droit à l'[Aide Juridictionnelle](#) ou essayer de contacter à nouveau
l'organisation syndicale...

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **13:28**

j'i fait des heures supplimentaires , que ne sont jamais péye à l'heure . Est-ce que je peux
demande des intérêts de retard? l'inspection du travaille , m'a dit que je peux demande 50% à
cos de retardement, parçe que ils ne sont pas péye les heuress supplimentaires comme il faut

Par **P.M.**, le **05/12/2015** à **15:23**

Vous ne pouvez pas décider de vous même d'appliquer des intérêts de retard sans qu'un Jugement soit intervenu...
Vous pouvez demander tout ce que vous voulez mais l'employeur n'est pas forcé de le faire...

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **16:11**

j'ai demande les feuille de pointage et le chef ne veux pas de le m'envoyer . On m a dis que il n'est n'est pas oublige de vous envoyer . Mes calcules ne correspondent pas aux leur.un jour il m a dit , qui il peut supprime toutes les pointages. si il vais supprime tous, je dois demande à qui verifier les traces sur le pointage ? c'est qui est competence de le faire?

Par **P.M.**, le **05/12/2015** à **16:33**

Les litiges lors de l'exécution du contrat de travail sont de la compétence juridique du Conseil de Prud'Hommes...

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **16:54**

Alors Prud'Hommes . je n'ai pas très confiance , car je suis seul avec mon avocat contre un grande entreprise , ils peuvent organiser n'importe quelle sale choses avec mes colegues. qui vais me defendre ? touts le monde veux garder leur boulot ; les autres aussi ils sont attendu comme il m' a insulté , mais personne ne veut le dire . je ne sais pas je dois prendre la risque ou pas . si il vais rependre à la prud homme que c'est un calomnie et mes colegues aussi ils disent qui j'étais pas insulte , c'est moi que sera oublige de le peye.Merci beaucoup pour votre aide ; je vais voir d'abord avec l'inspection du travaille . Bonne soiré à vous

Par **P.M.**, le **05/12/2015** à **17:28**

Si vous ne voulez pas que Justice soit rendue, je ne vois pas par quel moyen légal vous pourriez obtenir que vos droits soient reconnus...
L'Inspecteur du Travail a des moyens d'action limités en l'occurrence et si l'on suit votre raisonnement, je ne vois pas comment il pourrait faire plier une grande entreprise qui peut organiser n'importe quoi...

Par **dieema**, le **05/12/2015** à **17:32**

je ne sais même pas. en touts cas j'ai appris des choses par vous et merci beaucoup pour ça

Par **sphie852**, le **07/12/2015** à **11:37**

Bonjour. Oui, il a le droit de ne pas vous reprendre si le contrat est à terme. Cependant, pour plus de précision, renseignez-vous auprès de professionnels dans ce domaine. En tout cas, si vous êtes en quête d'emploi, n'hésitez pas à consulter ce site gagnersonargent.fr. Il m'a aidé à trouver un travail qui me convient et aussi à gagner de l'argent rapidement.

Par **P.M.**, le **07/12/2015** à **11:55**

Bonjour,
C'est carrément de la pub pour une proposition payante qui n'est pas du tout adaptée pour répondre au sujet...

Par **blian**, le **07/12/2015** à **21:54**

je suis déjà licencié car j'ai insulté mon patron, car il ne voulait pas continuer mon contrat et il ne voulait me payer non plus alors je n'ai pas pu tenir les nerfs et j'ai lui insulté. Après il m'a parlé sur mes anciens patrons, alors sur mon ancienneté que ne peut pas me protéger pendant le prud'homme. j'ai eu des problèmes avec mes anciens patrons aussi toujours problème de salaire. Comment vous pensez, mon chef et son avocat, ils ont le droit de me parler sur mes anciennetés? qui je faisais avec eux aussi des problèmes?

il y a des problèmes avec l'ancien employeur?

Par **P.M.**, le **07/12/2015** à **22:48**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...